

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

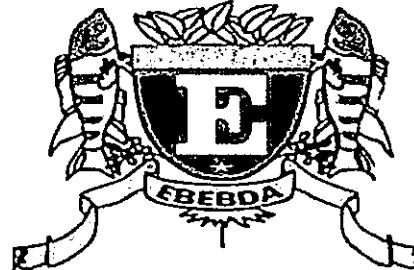
.....
Paix-Travail-Patrie

.....
REGION DU CENTRE

.....
DEPARTEMENT DE LA LEKIE

.....
COMMUNE D'EBEBDA

.....
COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

.....
Peace –Work –Fatherland

.....
CENTER REGION

.....
LEKIE DIVISION

.....
EBEBDA COUNCIL

.....
INTERNAL TENDER BOARD

MAITRE D'OUVRAGE :
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EBEBDA

ADDITIF RECTIFICATIF N° 001 RELATIF AUX APPELS D'OFFRES 001 002 ET 003 /AONO/R-C/D-LK/C-EBEBDA/CIPM/2025

Le Maire de la Commune d'Ebebda, Autorité Contractante porte à la connaissance des entreprises ayant postulé aux appels d'Offres ci-dessus référencés qu'ils sont modifiés ainsi qu'il suit :

1-les critères éliminatoires de la version en français, en anglais et du RPAO du DAO N°001 à prendre en considération sont les suivantes

En Français

- 1- Dossier Administratif incomplet et/ou non conforme 48h après l'ouverture des plis ;
- 2- -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- 3- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées ; (*la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
- 4- offre financière incomplète ;
- 5- Omission totale dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (BPU, DQE, SDPU) ;
- 6- Absence du rapport de la visite de site signé sur l'honneur avec prises de vue (photos) ;

En Anglais

- 1- Incomplete or non-complying Administrative file;
- 2- Absence or nonconformity of the bid bond at the opening of the offers ;
- 3- False declaration or presence of falsified document (*the ITB reserves the right to authenticate any document of questionable nature*) ;
- 4- Incomplete financial offer;
- 5- Total omission of a quantified unit price in the financial offer:::
- 6- Absence of a site visit report, signed on honor, matching photos

Du RPAO

- 1- Dossier Administratif incomplet et/ou non conforme 48h après l'ouverture des plis ;
 - 2- -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
 - 3- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées ; (*la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) ;
 - 4- offre financière incomplète ;
 - 5- Omission totale dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (BPU, DQE, SDPU) ;
 - 6- Absence du rapport de la visite de site signé sur l'honneur avec prises de vue (photos) ;
- NB : le reste sans changement**

2- Date de dépôt et d'ouverture des offres.

Pour les DAO N°001, 002 et 003 lire ; la date de dépôt des offres est fixée au **06/02/2025** à 12 h et celle d'ouverture au **06/02/2025** à 13h.

3- Recours

Au lieu du Ministre des Marchés Publics

Les soumissionnaires sont invités leurs au Comité Chargé de l'Examen de Recours

4- signature du marché

Au lieu de 05 jours

Lire plutôt : le délai de signature du marché par le Maître d'Ouvrage est de sept (07) à compter de la réception du projet de marché.

5- absence de date dépôt des offres

Dans le RPAO du DAO N°001

Lire que la date de dépôt des offres est fixée au **06 février 2025** à 12 h et celle de l'ouverture des plis est fixée au **06 février 2025** à 13h

6- modification de la constitution de l'offre financière

DAO N°2

Au lieu de ::

Volume 3 : Offre Financière

La soumission de l'entreprise suivant le modèle joint au DAO, datée et signée.
Le devis quantitatif et estimatif conforme au cadre donné dans le DAO, paraphé et signé.
Le bordereau des prix unitaires conforme au cadre donné dans le DAO paraphé et signé.
Le sous-détail des prix conforme au cadre donné dans le DAO signé et paraphé
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page.

Lire plutôt

Volume 3 : Offre Financière

La soumission de l'entreprise suivant le modèle joint au DAO, datée et signée.
Le devis quantitatif et estimatif conforme au cadre donné dans le DAO, paraphé et signé.
Le bordereau des prix unitaires conforme au cadre donné dans le DAO paraphé et signé.
Le sous-détail des prix conforme au cadre donné dans le DAO signé et paraphé

7-délai de souscription du marché

DAO N° 002

Au lieu de 03 jours lire plutôt : l'attributaire dispose d'un délai de 15 jours ouvrables souscrire la lettre-commande à compter de la date de sa réception

8- DAO N°003 : critères essentiels du RPAO

Les critères essentiels sont

- 1- Attestation de solvabilité de montant au moins égal à 6.000.000FCFA;
- 2- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels;
- 3- Références de l'entreprise ;
- 4- Méthodologie détaillée de mise en œuvre des matériaux;
- 5- La présentation de l'Offre : (sommaire, intercalaires en couleur, reliure)
- 6- L'expérience du personnel d'encadrement

9- DAO N°003 Marques spécifiques

Lire LEGRAND, INGELEG PANTEX ou équivalent

10-DAO N°003 :

Au lieu de :

401	<p>Agglos creux de 15x20x40 Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur porteur en agglomérés creux de 15 x 20 x 40. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture et pose des agglomérés houardés au mortier dosé à 450 kg/m³ ; • Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
402	<p>Agglos creux de 10x20x40 Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur porteur en agglomérés creux de 10 x 20 x 40. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture et pose des agglomérés houardés au mortier dosé à 450 kg/m³ ; • Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
403	<p>Enduit au mortier de ciment Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit au mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ sur les murs de soubassement et des élévations. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ ; • Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
404	<p>Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages et poutres Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des poteaux, des linteaux, des chainages et poutres. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de matériaux et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ suivant les indications des plans ; • La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; • Et toutes sujétions. <p>Le mètre cube à : francs CFA</p>	m3		
405	<p>Tableau mural Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un tableau mural en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des matériaux et mise en œuvre du mortier dosé à 400 kg/m³ ; • Le coffrage en bois de bonne équerre ; • L'application de l'ardoisine ; • Et toutes sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	u		
406	<p>Chape lissée Ce prix rémunère la mise en œuvre au mètre carré, le revêtement de sol réalisé en chape lissée dosée à 400 kg/m³ sur une épaisseur de 2,5 cm. Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
407	<p>Clastras Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation des clastras pour fenêtre. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des matériaux, la fabrication des éléments des clastras et leur mise en place ; • Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		

Lire plutôt

401	<p>Agglos creux de 15x20x40 Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur porteur en agglomérés creux de 15 x 20 x 40. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture et pose des agglomérés houardés au mortier dosé à 450 kg/m³ ; Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
402	<p>Agglos creux de 10x20x40 Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur porteur en agglomérés creux de 10 x 20 x 40. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture et pose des agglomérés houardés au mortier dosé à 450 kg/m³ ; Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
403	<p>Enduit au mortier de ciment Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit au mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ sur les murs de soubassement et des élévations. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ ; Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
404	<p>Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages et poutres Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des poteaux, des linteaux, des chainages et poutres. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture de matériaux et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ suivant les indications des plans ; La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; Et toutes sujétions. <p>Le mètre cube à : francs CFA</p>	m3		
405	<p>Tableau mural Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un tableau mural en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux et mise en œuvre du mortier dosé à 400 kg/m³ ; Le coffrage en bois de bonne équerre ; L'application de l'ardoisine ; Et toutes sujétions. <p>L'unité à : francs CFA</p>	u		
406	<p>Chape lissée Ce prix rémunère la mise en œuvre au mètre carré, le revêtement de sol réalisé en chape lissée dosée à 400 kg/m³ sur une épaisseur de 2,5 cm. Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
407	<p>Claustres Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation des claustres pour fenêtre. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> La fourniture des matériaux, la fabrication des éléments des claustres et leur mise en place ; Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m2		
408	<p>Estrade Ce prix rémunère la mise en œuvre à l'unité des estrades. Le l'unité en : francs</p>			

11- DAO N°001,002 et 003

Les soumissionnaires sont invités à se soumettre aux dispositions des clauses financières du présent additif

GARANTIES ET CAUTIONS

- Cautionnement définitif**

- a) Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.
- b) Son montant est fixé à : 3% TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants]
- c) La garantie sera libellée dans la ou les monnaie(s) du Marché, ou dans une monnaie librement convertible satisfaisant le Maître d'ouvrage ou le *Maître d'Ouvrage Délégue*, et devra suivre l'un des modèles fournis dans le Dossier d'appel d'offres, comme indiqué par le Maître d'ouvrage ou le *Maître d'Ouvrage Délégue* dans le CCAP, ou tout autre document satisfaisant le Maître d'ouvrage ou le *Maître d'Ouvrage Délégue*.
- d) Les modes de substitution du cautionnement sont prévus à l'article 140 du code des marchés publics.
- e) Le cautionnement définitif sera restitué consécutivement par le Maître d'Ouvrage dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.
- f) Les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

- Cautionnement d'avance de démarrage**

Le cautionnement d'avance de démarrage de travaux est fixé à 20% maximum du montant TTC du marché cautionné à 100% par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément à la réglementation en vigueur) et les modalités de restitution de la caution].

- Cautionnement de bonne exécution ou de la retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à [10%maximum] du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants].

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement de bonne exécution sera effectuée à compter de la réception définitive des travaux sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégue après expiration du délai de garantie.

A l'expiration d'un délai de 30 jours calendaires, les cautionnements cessent d'avoir effet ; l'organisme compétent est tenu de restituer ces cautionnements ou de libérer la retenue de garantie ou le cautionnement de bonne exécution sur simple demande du cocontractant de l'administration ; sauf si le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a dûment signifié à la caution du cocontractant qu'il n'a pas honoré toutes ses obligations.

Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

▪ **Cautionnement de soumission:**

Le cautionnement de soumission est fixé à **deux pour cent (2%)** du montant TTC du marché et garanti l'engagement du candidat à maintenir son offre et à exécuter le marché dans le cas où celui-ci est attributaire.

N.B Tous ces cautionnements doivent être timbrés au tarif en vigueur, puis revêtus de la mention manuscrite attestant leur validité et de l'engagement de l'Etablissement Financier émetteur à se subroger à première demande au soumissionnaire en cas de défaillance au titre de celles de ses obligations couvertes. Par ailleurs en vue de leurs, constitution, de leur consignation, de conservation et de déconsignation, les soumissionnaires produiront dans leurs offres les récépissés de consignations délivrés par la Caisse des Dépôts et consignations (CDEC)

12- Etablissements bancaires et compagnies d'assurances agréées

I- LISTE DES BANQUES

N°	DENOMINATION
1	Access Bank
2	Afriland First Bank (AFB)
3	Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE)
4	Banque Atlantique Cameroun (BACM)
5	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
6	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)
7	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
8	Citibank Cameroun
9	Commercial Bank-Cameroun (CBC)
10	Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA-BANK)
11	Ecobank Cameroun (ECOBANK)
12	La Régionale Bank
13	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank)
14	Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun)

N°	DENOMINATION
15	Société Générale Cameroun (SGC)
16	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC)
17	Union Bank of Cameroon (UBC)
18	United Bank for Africa (UBA)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES :

1	Activa Assurances
2	Area Assurances S.A
3	Atlantique Assurances S.A
4	Beneficial General Insurance, S.A
5	Chanas Assurances S.A
6	CPA S.A
7	NSIA Assurances S.A
8	Proassur
9	SAAR S.A
10	Saham Assurances S.A
11	Zenithe Insurance

Le Maire, Maître d'Ouvrage



Ebebda, le 9 9 JAN 2025

Ampliations :

Préfet/Lékié

- ARMP/YDE
- DD/MAP/L
- Pdt/CIPM
- Affichage
- Soumissionnaires
- Archives/chrono